



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUN 2025

Le cinq juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 27/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Pascale BENGIN – Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMPTE – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT.

Absents excusés :

Marlène BACQUET – Marie-Françoise DELLOUE donne procuration à Agnès PETYT – Laurent HUTIN donne procuration à André-Marie FORRIERRE – Floriane THIELAIN donne procuration à Isabelle GALLOIS – Mathieu WARENGHEM donne procuration à Jérôme MELI – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE donne procuration à Maïté LEFEBVRE.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H55.

Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

CREATION D'UNE COMMISSION MAPA (délibération 2025-025)

Considérant que la CAO (Commission d'Appels d'Offres) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens, Monsieur le Maire propose de créer une « commission MAPA » pour les marchés de travaux, fournitures ou services à partir de 100 000 euros HT.

Le maire étant président de plein droit, il est proposé de nommer 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants. Alain COYOT, André-Marie FORRIERRE, Michel PETYT, Bruno CASEZ, Maïté LEFEBVRE et par procuration Yves WAYEMBERGE, proposent leur candidature. Les conseillers ont échangé.

Par vote à main levée, à l'unanimité, les candidats désignés titulaires sont : Alain COYOT, André-Marie FORRIERRE, Michel PETYT.

Par vote à main levée, à l'unanimité, les candidats désignés suppléants sont : Bruno CASEZ, Maïté LEFEBVRE, Yves WAYEMBERGE.

Par vote à main levée, à l'unanimité, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de la création d'une « commission MAPA » pour les marchés de travaux, fournitures ou service à partir de 100 000 euros HT ;**

- décide que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres ;

- précise que la « commission MAPA » sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) ;

- précise que les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO ;

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de
Walincourt-Selvigny

- précise que peuvent être convoqués aux réunions de la « commission MAPA », à titre consultatif : les agents compétents dans le domaine objet du marché ; le comptable ; le maître d'œuvre, et toute personne servant à renseigner la commission pour donner son avis.

Pour extrait conforme
Jérôme MELI, Maire.

Délibération rendue exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture de
Cambrai le 10/06/2025

Le Maire,
Jérôme MELI.

Le secrétaire de séance,
Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>